

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNE DE LODÈVE

### DÉCISION

numéro
MLDC 211223 135

portant sur

## LA FIXATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ANNÉE 2022

Le Maire de la commune de Lodève,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'alinéa 2° de l'article L2122-22,

**VU** la décision n°66/2016 relative aux tarifs des services publics – année 2017,

**VU** la délibération n°MLCM\_200710\_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article sus-visé,

**VU** la décision n°MLDC\_201215\_108 portant sur la fixation des redevances d'occupation du domaine public pour l'année 2021,

**CONSIDÉRANT** que la pandémie COVID 19 a considérablement impacté le pouvoir d'achat des particuliers et le chiffre d'affaire de nombreuses entreprises,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** De fixer les redevances d'occupation du domaine public en euros pour l'année 2021 sans aucune augmentation.

DÉSIGNATION	TARIFS	UNITÉ
<b>CIMETIÈRE</b>		
vente fleurs de Toussaint	79.00 euros	par emplacement de 4 ml
vacation	25.65 euros	par unité
<b>Concession pleine terre</b>		
trentenaire	558.65 euros	par unité
cinquantenaire	958.30 euros	par unité
<b>Concession avec caveau</b>		
trentenaire une place	1674.95 euros	par unité
cinquantenaire une place	2889.20 euros	par unité
forfait une place	82.10 euros	par unité
<b>Columbarium</b>		
case cinéraire trentenaire	623.80 euros	par unité
case cinéraire cinquantenaire	1068.10 euros	par unité
<b>Monument</b>		
monument simple	2093.05 euros	par unité

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.*

DÉSIGNATION	TARIFS	UNITÉ
monument en élévation avec chapelle	6277.10 euros	par unité
<b>COMMERCE</b>		
<b>Commerçants sédentaires – terrasses commerciales, étales, portants...</b>		
été : de mai à octobre	10.35 euros	par m <sup>2</sup>
hiver : de novembre à avril	4.20 euros	par m <sup>2</sup>
<b>Marché hebdomadaire</b>		
alimentation et vestimentaire	1.30 euros	par mètre linéaire par jour
véhicule commerce	8.70 euros	par jour
branchement électrique	2.70 euros	par jour
véhicule exposition	5.20 euros	par jour
<b>Commerce ambulants hors marché</b>		
camion de plus de cinq tonnes	86.20 euros	par demi journée de 4 heures
camion ambulant	8.95 euros	par jour
stand de moins de six mètres	1.75 euros	par mètre linéaire par jour
stand de plus de six mètres	2.80 euros	par mètre linéaire par jour
branchement électrique	2.80 euros	par jour
<b>vente au déballage/vide grenier/non lucratif</b>		
vide grenier Lodèvois	1.25 euros	par mètre linéaire par jour
vide grenier hors Lodève	3.30 euros	par mètre linéaire par jour
<b>vente au déballage/vide grenier/lucratif</b>		
allée de verdun – esplanade du 1 <sup>er</sup> mai au 31 octobre	153,90 euros	par jour
allée de verdun – esplanade du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 avril au 31 octobre	71,80 euros	par jour
fluides : électricité et eau	13,35 euros	par jour
<b>Foire commerciale</b>		
tout commerce avec caution de 50 euros	2.80 euros	par mètre linéaire par jour
<b>Marché aux fleurs</b>		
stand d'un à cinq mètres	31.30 euros	forfait
stand de plus de cinq mètres	52.35 euros	forfait
<b>Corso Fleury</b>		
restaurateur	102.60 euros	forfait
forain	102.60 euros	forfait par jeu
revendeur de confettis, guirlandes...	41.05 euros	forfait par chariot
<b>Fête foraine, manèges et métiers forains</b>		
<b>provision sur charge – eau et assainissement</b>		
manège de cent mètres carré (m <sup>2</sup> ) et plus	61.50 euros	forfait
manège de onze m <sup>2</sup> à quatre vingt dix neuf m <sup>2</sup>	43.10 euros	forfait
manège d'un à dix mètres linéaires	3.10 euros	par ml
métier avec chargement du public et cabine	2.90 euros	de 0 à 100 m <sup>2</sup>
	1.75 euros	de 101 à 300 m <sup>2</sup>
autre métier et cabine	2.90 euros	par mètre linéaire
petit métier mobile (barbe à papa, coup de poing...)	12.60 euros	par jour
confiserie	3.70 euros	par m <sup>2</sup>

DÉSIGNATION	TARIFS	UNITÉ
zone bleue		
métier avec chargement du public et cabine	2.75 euros	de 0 à 100 m <sup>2</sup>
	1.15 euros	de 101 à 300 m <sup>2</sup>
<b>Spectacle de rue</b>		
spectacle de rue	66.70 euros	par jour
prise de vues : équipe de moins de 10 personnes	339,60 euros	par jour
prise de vues : équipe de plus de 10 personnes	680,25 euros	par jour
petit cirque avec caution de 442 euros	61,55 euros	par jour
grand cirque avec caution de 442 euros	146,70 euros	par jour
<b>festival résurgence</b>		
stand alimentaire consommation assise	350,90 euros	forfait
stand alimentaire consommation debout	202,65 euros	forfait
<b>divers</b>		
manifestation et événementiel	38,50 euros	par jour

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et sera transmise au service du contrôle de légalité.

Fait à Lodève, le vingt trois décembre deux mille vingt et un,

Le Maire,  
Gaëlle LEVEQUE

Ludovic CROS  
1er Adjoint au Maire  
Maire de Lodève

